



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDIC. VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS**

Vingt-et-unième session

Minneapolis, Minnesota, États-Unis d'Amérique, du 26 au 30 août 2013

**POLITIQUE D'ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'EXTRAPOLATION DES LMR DE MÉDICAMENTS
VÉTÉRINAIRES À D'AUTRES ESPÈCES ET À D'AUTRES TISSUS**

(Réponses à la CL 2012/11-RVDF, partie B, points 7 et 8)

Observations présentées par :

Le Kenya, le Nigeria et de la Union Africaine (UA)

KENYA

Le Kenya approuve le document stratégique proposé sur l'extrapolation car la politique en question offre la possibilité de fixer des LMR de médicaments vétérinaires dans les tissus d'autres animaux, ce qui contribuera à renforcer la **protection** et la sûreté de la santé publique.

Observations générales

Le Kenya a remarqué que l'élaboration d'une politique d'analyse des risques pour l'extrapolation offre la possibilité de fixer des LMR pour les médicaments vétérinaires dans les tissus d'autres animaux. Cela contribuera à renforcer la protection de la santé publique et la sécurité.

Le Kenya a également constaté que la pharmacocinétique et la *pharmacodynamique* des médicaments ont été prises en compte, de même que le modèle physiologique de l'espèce animale. Par conséquent, les LMR de médicaments vétérinaires chez les ruminants, les espèces monogastriques et les oiseaux ne peuvent pas être extrapolées aux poissons ou au miel.

NIGERIA

Observations générales

Le Nigeria approuve l'élaboration par le CCRVDF de la politique d'analyse de risques proposée pour l'extrapolation des LMR de médicaments vétérinaires à d'autres espèces et à d'autres tissus. Le Nigeria estime qu'il faudrait également examiner séparément la politique proposée pour d'autres catégories d'animaux. Nous partageons les préoccupations exprimées par les États-Unis dans leurs observations générales. Par contre, nous estimons qu'il est nécessaire de considérer le miel séparément, et en ce sens, nous sommes d'accord avec les observations de l'UE (pour le miel).

Cette position cadre également avec le paragraphe 6 du RAP 12/RVDF, Appendice XI, où il est écrit que : « Lorsque des LMR identiques ou très légèrement différentes ont été établies pour les matrices des mêmes tissus dans trois différentes catégories d'animaux (p. ex. ruminants, monogastriques et volailles) d'après des ensembles complets de données distinctes sur les résidus, ces LMR pourraient éventuellement être extrapolées à tous les animaux producteurs d'aliments (**sauf le poisson et le miel**). »

UNION AFRICAINE (UA)

Les experts ont noté que l'élaboration de la politique d'analyse des risques pour l'extrapolation offre une opportunité d'établissement des LMRs pour les médicaments vétérinaires dans d'autres tissus animaux. Ceci contribuera à renforcer la protection et la sécurité en matière de santé publique.

Les experts ont également noté qu'il est pris en compte la pharmacocinétique et la pharmacodynamique des médicaments ainsi que les caractéristiques physiologiques des espèces animales. En conséquence, les LMRs des médicaments vétérinaires chez les ruminants, les espèces monogastriques et aviaires ne peuvent être extrapolées aux poissons ou au miel.

Les experts appuient le document de politique proposé sur l'extrapolation